

1) Questions / Réponses

Point 161 : Rue de Révol

Il y a un risque de collision entre les cyclistes et les piétons qui circulent sur le trottoir partagé. En effet, quelques cyclistes et utilisateurs de trottinettes descendent la rue à grande vitesse et frôlent les piétons.

Par ailleurs, les piétons qui descendent la rue ne les voient pas arriver. Le risque de collision est réel et peut avoir de graves conséquences. Il en est de même à la sortie des immeubles.

Les habitants de la rue et les piétons demandent une action ferme pour obtenir une conduite prudente de la part des cyclistes et des utilisateurs de trottinettes.

Réponse : Des aménagements provisoires ont été placés, dans l'attente des définitifs (choix architectural).

Point 162 : Carrefour des rues Peyre et de Révol

Le marquage au sol d'une bande cyclable perturbe la compréhension des priorités.

Réponse apportée lors de la réunion : À l'issue des échanges, il est décidé qu'une rencontre in situ permettra de mieux appréhender cette situation et d'envisager des améliorations.

Lors de cette rencontre sera également examinée l'organisation des priorités au carrefour de la rue Révol et de la rue Adoue pour les cyclistes.

Point 163 : Ancienne polyclinique

La présence de végétation réduit la visibilité pour les conducteurs de véhicules qui s'engagent dans la rue. Il est nécessaire de réduire le volume de la végétation à cet endroit.

Réponse : Le massif arbustif est situé sur le domaine privé et appartient à la Clinique. Un courrier va leur être adressé.

Point 164 : Rue Adoue

a) Dans cette rue, il y a une succession de limitations de vitesse (30km/h et 50km/h). Cela crée un désordre de circulation, facteur d'accident, augmenté par l'étroitesse de certains trottoirs.

Pour la sécurité des piétons, des accès aux résidences ou aux parkings, il est demandé de limiter la vitesse à 30km/h dans cette rue.

Réponse : Cette demande va être étudiée.

b) Suite à cette demande, les présents proposent une limitation de la vitesse généralisée à 30km/h de toutes les rues se trouvant à l'intérieur du périmètre des boulevards.

Réponse : Cette demande va être étudiée.

c) Les participants suggèrent une communication régulière dans le bulletin municipal sur des pratiques prudentes et respectueuses du code de la route.

Une focalisation sur la pratique de l'éco conduite participerait aux conduites prudentes des véhicules.

Réponse : Une communication va paraître dans le prochain Inf'Oloron de juillet. Des rappels réguliers seront faits.

Point 165 : Rue Chemin de Compostelle

a) Il est demandé d'ajouter un obstacle à l'extrémité de la rue pour mettre fin au passage de quelques véhicules alors que la circulation est interdite.

Réponse : Les Services Techniques sont intervenus.

b) Un lampadaire dysfonctionne, au niveau du numéro 11. En période d'hiver, la circulation piétonne est risquée.

Réponse : Le lampadaire a été réparé.

Point 166 : Rue Georges Messier

Un laurier cache en partie le panneau 30km/h. Ce dernier est jugé haut placé, ce qui le rend moins visible.

Réponse : Des vérifications vont être faites : il sera abaissé s'il n'est pas à la hauteur réglementaire.

Point 167 : Rue Van Gogh

À l'extrémité de la bande cyclable, en direction du rondpoint de Leclerc, il y a une balise « cédez le passage » pour les cyclistes. Le code de la route institue la priorité aux cyclistes dans une telle situation.

Il est indispensable de la supprimer et éventuellement poser un panneau de fin de bande cyclable avertissant les automobilistes.

Cette balise aggrave le risque d'accidents pour les cyclistes.

Réponse : Un panneau « fin de voie cyclable » sera installé en lieu et place du panneau « cédez le passage » existant.

Point 168 : Rue des Oustalots

Les demandes de suppression du lierre qui réduit au fil du temps la largeur disponible du trottoir sont sans effet.

Cette rue est étroite, très utilisée comme raccourci pour les automobilistes et à contre sens par les cyclistes. Il est indispensable de conserver l'accessibilité à la totalité de la largeur du trottoir.

Réponse : La largeur dépasse en effet sur l'espace voirie. Un courrier va être expédié au propriétaire.

Point 169 : Place des Oustalots

Les automobilistes stationnent leur véhicule sans se préoccuper de la circulation des piétons. Ces derniers doivent se déporter sur la chaussée, facteur de risque de heurt par les véhicules.

Une reprise du marquage des stationnements des véhicules est nécessaire et un rappel à ne pas utiliser les trottoirs pour les stationnements.

Réponse : La peinture des stationnements est récente.

Point 170 : Gravette

Des amateurs de tout terrain prennent plaisir à remonter les pistes des collinettes de préférence la nuit. L'une d'elle est devenue un cloaque. Les habitants sont réveillés par le bruit des moteurs.

Une surveillance ponctuelle pourrait permettre une intervention auprès de ces personnes pour les amener à cesser cette pratique.

Réponse : Ces événements se passent la nuit (hors horaires de la Police Municipale), c'est la Gendarmerie qui doit être contactée.

Point 171 : Bacs compost

Une habitante pose la question de l'impact esthétique des bacs destinés au compostage des déchets organiques dans l'environnement de la cathédrale. Cela donne lieu à un échange d'avis sur ce sujet.

Point 172 : Jardins partagés

Le comité demande l'implantation d'un jardin partagé au sein du quartier Sainte-Marie.

Réponse apportée lors de la réunion : Ces jardins demandent la réalisation d'équipements (accès à l'eau, toilette, cabanons, réserve de paillage, bac à compost, ...) et donc l'affectation d'un budget de réalisation.

Les élues présentes proposent de présenter une candidature dans le cadre des appels à projets.

Prochaine réunion du Comité de Quartier : mercredi 22 mai 2024 à 20h à l'ancienne mairie.